Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260325-2026_026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 18

A l'unanimité
Pour : Contres : Abstentions :

Réf	2026-026

L'an 2026, le 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. SINOQUET Vincent , Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M.KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie.

Excusés avec procuration : M. QUIDELLEUR Noa donne pouvoir à Mme GODEFROY Nathalie, M. BROSSAIS Daniel donne pouvoir à M. SINOQUET Vincent

Excusé sans procuration : Mme NONQUE Céline

Secrétaire de séance : M.SORRE Bertrand

Objet de la délibération : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur le Maire***,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7 L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à ,

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints,

Considérant que Monsieur le Maire lance un appel à candidatures et que le Conseil laisse 5 minutes pour la constitution des listes,

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant que deux listes sont candidates,

Considérant que les listes suivantes sont soumises au vote :

	1ère liste d'adjoints
1.	Nathalie Godefroy
2.	Jonathan Eon
3.	Christine Khezzane
4.	Julien Perez

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260325-2026_026-DE

	2ème liste d'adjoints
1.	Jacques Blanchet
2.	Justine Poulain
3.	Bertrand Sorre
4.	Marie Hascoët

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié,
Après avoir procédé aux opérations de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 14

A OBTENU :
Liste conduite par GODEFROY Nathalie : 14 voix,
Liste conduite par BLANCHET Jacques : 4 voix,

La liste conduite par GODEFROY Nathalie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.
Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

Premier adjoint	Nathalie Godefroy
Deuxième adjoint	Jonathan Eon
Troisième adjoint	Christine Khezzane
Quatrième adjoint	Julien Perez

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand